

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA
Séance du 13 Mai 2025**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération
11	11	09
Date de convocation		Présents : Jacques-André TOMASINI, Aimée LUSINCHI, Damien LESCHI, Pierre-Paul TOMASINI, Dorothée ANTONELLI, Simon-Jean SIMONI.
07 mai 2025		

Date de convocation	Absents : Antoine ROSSI, Denis GRIMALDI D'ESDRA. Représentés : Christelle TOMASI, Eugène OLIVA, Jean-Luc SIMONI
07 mai 2025	

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M Damien LESCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées

DCM-2025-05-90 : Décision modificative au budget primitif M57 2025 n°01/25

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel voté à la date du 19 mars 2025.

Il informe le conseil qu'il convient de procéder à certaines décisions modificatives afin de répondre aux exigences comptables.

Il présente et donne lecture des modifications budgétaires à mettre en œuvre.

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>COMPTEs</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>COMPTEs</u>	<u>MONTANTS</u>
63711	0.62	002	0.62
023	-31703.47	777-042	-31 703.47
615221	-25 340,00		
673	24 840,00		
6574	500,00		

<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>			
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>COMPTEs</u>	<u>MONTANTS</u>	<u>COMPTEs</u>	<u>MONTANTS</u>
001	0.20	1068	0.20
13918.040	- 31 703.47	021	- 31 703.47

Le Conseil Municipal, ouïe M. le Maire, et après avoir contrôlé la proposition de décision modificative, décide par :

VOTE 09 voix pour
 00 voix contre
 00 abstention

d'approuver la décision modificative susvisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.



Le Maire
 Jacques-André TOMASINI